

L'an deux mille dix-sept le quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André CROUZILLE, Maire

Etaient présents : Pierre André CROUZILLE, Maire

Mesdames Régine BARRADIS et Nelly LAUNAY, Monsieur Pascal PICHARD, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Marc BARRADIS, René EYRAUD, Arnaud FELIX, Isabelle FENELON, Hervé FULBERT, Claire HENON, Daniel LAUBUGE, Patrick MARTIN, Serge OLIVIER, Marie-Claude PAILLOT, Monique PICHARDIE

Secrétaire de séance : M. Pascal PICHARD

Date de convocation : 29 août 2017

M. Pascal PICHARD a été désigné par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

1. Choix de la voirie d'intérêt communautaire
2. Délibérations
 - Autorisation de signature du PV de mise à disposition dans le cadre de la compétence voirie
 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
3. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2016
4. Questions diverses :

Ajout à l'ordre du jour :

- à la demande de Jean Marc Barradis : TAP
- à la demande de Nelly Launay : proposition de nom de rue au lotissement Les Pradoux
- à la demande de Hervé Fulbert : stationnement rue du bourg

Lotissement communal :

Monsieur le Maire ouvre la séance en disant que l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation du lotissement communal a été lancé. La remise des plis était fixée au 31 août 2017.

16 dossiers ont été retirés mais seulement trois offres ont été reçues : Colas, Eurovia et Laurière.

La commission d'appel d'offres doit maintenant se réunir.

Choix de la voirie d'intérêt communautaire :

Monsieur le Maire présente le rapport de l'ATD et les 2 voies proposées pour être transférées à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP) à savoir la VC 4 (Route du Chatenet) et la VC 207 (route reliant la RD 709 à la RD 3à savoir une partie de la rue de Pariot et la rue de Beaufort). Il précise qu'il n'y aura pas d'attributions de compensation (AC) en contrepartie de ce transfert. Au départ, il avait été question d'une participation des communes à hauteur de 1500 € / km transféré, à l'arrivée se sera 0 €.

Serge Olivier demande si cela a été voté.

Non pas encore mais cela a été approuvé par la commission voirie et par la CLECT.

Monsieur le Maire rajoute qu'en tant que Maire, il est plutôt satisfait de cela mais en tant que conseiller communautaire, cela l'inquiète. En effet, il n'y a aucune attribution de compensation pour l'investissement (bâtiments scolaires et voirie), donc tout sera payé sur les deniers propres de la CCICP.

Pour les investissements structurants, on fera avec ce qu'il restera.

Jean Marc Barradis demande pourquoi cette marche arrière au niveau du montant des AC. Les communes du Villablardais ne souhaitent pas payer d'AC car ils n'en payaient pas avant et donc la présidente, dans un souci de cohésion a opté pour cette proposition.

Serge Olivier dit que ce n'est pas normal d'avoir changé la règle en cours de route car au départ il était prévu des AC.

Monsieur le Maire rajoute que Mussidan voulait également transférer ses places et qu'il s'en était étonné auprès de la commission avec Jean Luc Tomski car ces équipements n'étaient pas prévus dans le champ de compétence.

Selon l'étude de l'ATD, la route du Chatenet pourrait être refaite dans 2- 3 ans, ainsi que celle de Pariot. Mais, c'est la commission voirie de la CCICP qui fera les arbitrages et cela sera ensuite voté par le Conseil Communautaire.

Arnaud Félix demande si le kilométrage est équilibré entre les communes. Non, ce n'est pas du tout le cas.

Mais pour Monsieur le Maire le fait de ne pas avoir transféré beaucoup de voirie peut être un avantage car ainsi on reste maître de notre voirie. Il redit qu'il ne sait pas combien de temps la communauté de communes pourra payer.

Pour exemple, le musée Voulgre va être transféré à la CCICP, cela représente 30 000€ de déficit.

Pour Serge Olivier, ce transfert peut être logique dans la mesure où le musée n'est pas spécifique à une commune, ce qui est différent pour les routes.

Monsieur le Maire est d'accord avec lui, en ce qui concerne le musée mais il veut simplement souligner le coût que cela engendre. Il précise qu'un agent de Mussidan qui travaille à la crèche, qui ne s'entend pas avec ses collègues, va être repris au musée Voulgre, donc cela va faire un salaire supplémentaire à la charge de la CCICP.

Pour les travaux sur les bâtiments scolaires, il y a eu un diagnostic établi par l'ATD, mais on n'a pas encore eu le retour. On ne connaît donc, ni la liste des travaux à effectuer, ni leurs montants.

Serge Olivier demande si on vote contre cette proposition que se passe-t-il ?

Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas forcément de projets structurants. Certes, il y a la maison de santé. Pour Serge Olivier, cette maison de santé c'est une bonne idée, car il y a des bâtiments qui ne servent à rien mais la remise en état va coûter très cher (environ 400 000 €).

Pascal Pichard demande quel sera le fonctionnement de cette maison de santé ? Est-ce que les professionnels de santé paieront un loyer ?

Jean Marc Barradis relève que certaines communes ont transféré plus de 70% de leur voirie. Il demande si elles sont toujours d'intérêt communautaire. Pour Monsieur le Maire non, il cite par exemple l'exemple de Mussidan qui a transféré ses places, alors qu'il n'en avait jamais été question. Il conçoit cependant que le parking de la gare puisse être d'intérêt communautaire.

Pour Serge Olivier ce qui est dangereux c'est que pour lui, la voirie n'est pas une priorité des missions dévolues à la communauté de communes. Si elle avait beaucoup d'argent, accessoirement cela s'entendrait. Mais dans notre cas, on fait les choses à l'envers. Pour lui la priorité, c'est le développement économique, or rien n'est fait. Il précise que la commission développement économique ne s'est jamais réunie.

Le problème pour Monsieur le Maire, c'est qu'aucune attribution de compensation ne soit prévue pour ce transfert de voirie.

Serge Olivier demande comment seront faites les programmations de travaux, etc... ? Il faudrait que tout soit clair et écrit. Il craint que comme pour l'assainissement tout aille sur certaines communes. Monsieur le Maire lui répond que sur l'ancienne communauté de communes du Villablardais, toutes les communes bénéficiaient de travaux.

Serge Olivier regrette qu'il y ait eu de l'argent pour les indemnités d'élus mais pas pour le reste.

Monsieur le Maire dit que pour l'instant on bénéficie d'une DGF bonifiée mais si cela ne dure pas, ce sera 300 000 € en moins.

Après débat, l'assemblée approuve le choix de mise à disposition de ces 2 voies sauf Serge Olivier qui s'abstient.

DELIBERATIONS :

Autorisation de signature du PV de mise à disposition dans le cadre de la compétence voirie :

Monique Pichardie ne comprend pas l'article 3 du PV de mise à disposition. On y parle de la valeur transférée, de la valeur comptable. Elle demande de quoi il s'agit.

Pascal Pichard lui explique qu'il faut donner une valeur à la voirie. La CCICP a fixé à 12 000 € le km de voirie pour l'ensemble des routes communautaires. La valeur comptable sera donc de 62 640 € pour les 5,220 km de routes communales transférées à la CCICP.

Nelly Launay rajoute que tous les biens de la commune ont une valeur comptable qui font partie de l'actif.

2017.09.04-01 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions relatives au schéma de voirie communautaire réalisé par l'Agence Technique Départementale (ATD) le 31 juillet 2017.

Les voiries communales inscrites à ce schéma sont transférées en gestion à la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord après signature d'un procès-verbal précisant la consistance, l'état des biens ainsi que leurs valeurs comptables.

Après signature du procès-verbal, l'entretien de la bande de roulement et du marquage au sol sont transférés à la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord des voiries transférées au titre du schéma de voirie communautaire

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR / 1 ABSTENTION (Serge OLIVIER)

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire explique que les agents peuvent prétendre à des avancements de grade. C'est le centre de gestion qui nous envoie ces propositions. Si plusieurs agents peuvent prétendre à ces avancements, avec un taux de promotion à 100%, ils pourront tous avancer. Sinon, cela se fera proportionnellement au taux déterminé.

Il propose de fixer ce taux à 100% car nous n'avons pas beaucoup d'agents et qu'ils n'ont pas des salaires conséquents.

Jean Marc Barradis demande si c'est une délibération à prendre tous les ans.. Non, c'est une délibération prise pour l'ensemble du personnel.

2017.09.04-02 :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu la saisine du Comité Technique en date du 21 septembre 2017

Le Maire propose à l'assemblée de soumettre à l'avis préalable du Comité Technique les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios en % « promus/ promouvables »
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise la saisine du Comité Technique suivant les ratios proposés ci-dessus

DELIBERATION ADOPTEE PAR 15 VOIX POUR

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2016

Monique Pichardie a relevé les recettes d'exploitation sur le secteur de Mussidan. Les recettes de la collectivité sont négatives alors que les recettes de l'exploitant sont positives.

Elle a également relevé qu'il y a 35% de perte. Serge Olivier rebondit là-dessus et dit que la Lyonnaise des eaux s'était engagé sur une perte inférieure à 25%. Il rajoute que le fermier devait changer les compteurs de plus de 15 ans or, cela est passé à 25 ans.

Il était prévu une enquête de satisfaction auprès des usagers sur la qualité de l'eau et du service, de même qu'un audit à mi-mandat. Cela n'a jamais été fait.

Pour Serge Olivier, on se fait « avoir » avec le Syndicat des Eaux. Pour Pascal Pichard, cela n'est pas vrai. Quand il regarde l'évolution depuis 2007, l'exploitant faisait beaucoup plus de bénéfices avant.

Serge Olivier rajoute que quand il y a un contrat, il faut le respecter ou le faire respecter.

Nelly Launay lui précise qu'elle a évoqué ces problèmes de fuite en comité syndical mais que c'est la démocratie et donc c'est la majorité qui l'emporte. Elle a soulevé des points négatifs mais sans qu'il n'y ait de résultats.

Nelly Launay lui fait remarquer que le syndicat des eaux lui tient énormément à cœur et qu'il aurait dû y rester délégué.

2017.09.03-03 :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération en application de l'article D.2224-3 du CGCT.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

-ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation d'eau potable

DELIBERATION ADOPTEE PAR 12 VOIX POUR / 1 VOIX CONTRE (Serge OLIVIER) / 2
ABSTENTIONS (Monique PICHARDIE, Hervé FULBERT)

QUESTIONS DIVERSES :

- **Demande de pose de ralentisseur :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande émanant de M. Beurain Michel pour installer un ralentisseur Route du Chatenet face à son nouvel établissement. En effet, de gros poids lourds vont venir, ils vont être obligés de manœuvrer et cela risque de créer un danger. Arnaud Félix ne pense pas que cela soit très utile.

C'est un équipement de sécurité, donc qui paiera la commune ou la communauté de communes ? Cela sera situé sur la bande roulante donc cela pourrait être de la compétence intercommunale.

- **Rue du bourg :**

Hervé Fulbert demande si l'on peut mettre dans la rue du bourg des buses avec des fleurs car les riverains ne respectent pas l'interdiction de stationnement. Patrick Martin dit que compte tenu de la largeur de la voie, il faudrait autoriser le stationnement uniquement d'un côté. Non ce n'est pas possible car il ne resterait pas assez de place pour le passage notamment des véhicules de ramassage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire est déjà allé voir les personnes qui ne respectent pas cette interdiction mais rien n'y fait. Les gendarmes devraient verbaliser.

On va leur faire un dernier courrier d'avertissement.

- **Rue du lotissement :**

Une nouvelle rue va être créée dans le lotissement « Les Pradoux ». Il convient donc de la nommer. Nelly Launay propose de donner le nom du 1^{er} Maire, Pierre Dessoudeix.

Serge Olivier redit qu'il propose M. Simon, qui pour lui, est un Maire qui avait été important au niveau de la commune.

Monsieur lui répond que son mandat n'avait duré que deux ans et qu'il avait arrêté car il n'avait pas pu faire voter son budget.

La majorité du Conseil est favorable au choix de Pierre Dessoudeix.

- **Temps d'Activités Périscolaires :**

Jean Marc Barradis fait le point sur le planning de la 1^{ère} période des TAP. Il constate que le nombre d'intervenants extérieurs à baisser. Il n'y a plus que l'ACCAD et le basket. Régine Barradis lui explique que pour l'instant, on ne sait toujours pas si l'on va continuer à percevoir le fonds d'amorçage de l'État. Les aides de la CAF sont acquises.

Si on obtient le fonds d'amorçage on pourra reprogrammer des intervenants extérieurs.

Jean Marc Barradis demande si les personnes de l'ACCAD sont diplômées. Oui elle le sont. Régine Barradis explique que c'était une condition pour que l'on puisse continuer avec cette association.

Il demande également si lorsqu'il y a l'activité folklore, animée par Régine Barradis et Claire Hénon, il y a un personnel communal avec elles. Effectivement, aucune n'a le BAFA mais Régine Barradis estime que cela fait plus de 30 ans qu'elle s'occupe des enfants notamment pour le spectacle de fin d'année de la fête des écoles. Donc certes, elle n'a pas les diplômes mais elle a les acquis.

Jean Marc Barradis demande si cela ne peut pas poser un problème de responsabilité.

Monsieur le Maire et Régine Barradis expliquent que seule la CAF exige un nombre d'encadrants et qu'à Saint Front, nous avons le nombre d'encadrants réglementaires.

- **Multiple rural :**

Le multiple rural devrait ouvrir ses portes à la fin du mois de septembre. Le repreneur va faire quelques travaux.

- **Marché gourmand du club de basket :**

Arnaud Félix fait remarquer que pour certaines manifestations il est interdit d'aller sur le boulodrome pour le protéger mais pour le marché gourmand ce ne fut pas le cas.

Pascal Pichard lui explique que c'est refusé lors du week-end mécanique car il s'agit de faire stationner des véhicules sur le terrain.

Marie Claude Paillot dit qu'effectivement, ils ont toujours fait ainsi, notamment à cause de l'éclairage, mais qu'à l'avenir, ils peuvent peut-être changer et s'installer dans le pré.

- **Minibus**

L'inauguration aura lieu le 30 septembre à la salle des jeunes. Les partenaires (les entreprises, commerçants et artisans), les présidents d'associations et le Conseil Municipal seront invités.

Jean Marc Barradis demande ce qu'il en est de la fréquentation du minibus. Pour l'instant, il n'est en service que depuis 1 semaine. 2 personnes étaient inscrites mais pour raison de santé, elles ont dû annuler.

- **Départ à la retraite de Jean Marie Van Grimberghe**

Le pot de départ devrait avoir lieu le 7 octobre à 18h à la salle des jeunes.

- **Fibre optique :**

Hervé Fulbert demande où en est la fibre. Le génie civil est fait mais il y a un souci sur la route de Ribérac qui n'est toujours pas réglé avec Orange. Ils ont repéré l'endroit où le fourreau est écrasé. Mais c'est le Conseil Départemental qui est maître d'œuvre, ce n'est pas la commune.

- **Sécurité routière**

Nelly Launay évoque la possibilité de la pose d'un miroir de sécurité au croisement de la rue du portillon et de la rue du grand pré. Avec la vélo route, il y a beaucoup de vélos qui passent et il n'y a aucune visibilité. Pascal Pichard lui répond qu'il faudra voir car on ne peut pas poser des miroirs partout, il faut qu'il y ait un arrêt.

Serge Olivier dit que l'on pourrait éventuellement y mettre un cédez le passage.

Nelly Launay fait la réflexion que sur la commune, il y a de nombreuses voies en boucle, ne pourrait-on pas faire des sens unique ? Monsieur le Maire craint que cela n'augmente la vitesse des usagers. De plus pour Serge Olivier cela fait des grandes boucles.

Pascal Pichard évoque la demande de panneaux STOP aux 2 extrémités de la rue du Bouchareau. Pour Serge Olivier, c'est une mesure à double tranchant car cela favorisera la vitesse sur la rue Krivine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.